



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUGAN

Lors de sa séance **du jeudi 8 juin à 20h30**

### ➤ **Délibération n°20230608-32-DL: Création d'emplois saisonniers**

Compte tenu de la période estivale et des congés annuels des agents titulaires, la nécessité d'arroser les plantations et d'entretenir les espaces verts, les locaux communaux, il convient de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'agents techniques à temps non complet à raison de 17,50 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement, à compter du 10 juillet 2023, d'agents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 10 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus. Ces emplois seront proposés à des jeunes âgés de 16 ans minimum à la date d'embauche.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du Smic horaire en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer un contrat de travail en application du code général de la fonction publique.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre, DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.